

ACTUALITÉS SUR...

■ PERSPECTIVES

RENCONTRE DE L'ORIV - LE DROIT DANS LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

La prochaine rencontre aura lieu en présence de **Marie-Thérèse LANQUETIN**, juriste, chercheur à l'Université Paris X, Nanterre, **Présidente du Comité consultatif de la HALDE** (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), le **mardi 12 octobre 2010**, à 18h15, à la Maison des associations à Strasbourg (1a place des Orphelins).

La discrimination est une atteinte au droit fondamental à l'égalité, une distinction illégitime et arbitraire selon la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, une différence de traitement entre des personnes ou des groupes, fondée sur des critères prohibés tels que l'origine, le sexe, le handicap... C'est aussi un délit sanctionné par le code pénal.

Quels sont les atouts et les limites de l'approche juridique des discriminations ? Comment le droit contribue-t-il à leur connaissance ? Quel dialogue entretient-il avec d'autres disciplines, telles que les sciences sociales, dont les différentes recherches ont permis de mettre à jour les pratiques et les systèmes perpétuant un traitement discriminatoire ?

Cette rencontre de l'ORIV sera l'occasion pour Marie-Thérèse LANQUETIN d'apporter des éclairages sur ces questions à partir de ses travaux de juriste, mais également de son expérience en tant que Présidente du Comité consultatif de la Halde. L'intervention sera suivie d'un débat.

Présentation plus détaillée sur : www.oriv-alsace.org

■ ACTUALITES

MISE EN LIGNE DE L'ANNUAIRE "EMPLOI ET DISCRIMINATIONS RACIALES EN ALSACE : OÙ S'ADRESSER ?"

Quels sont les recours dont dispose une personne qui s'estime victime d'une discrimination ? Quelle juridiction saisir ? A-t-elle besoin d'un avocat ? ... Cet annuaire présente les structures, en Alsace, pouvant répondre avec précision à ces questions et s'inscrivant plus spécifiquement dans le champ juridique. Chacune fait l'objet d'une fiche détaillée présentant son territoire et ses modes d'intervention. L'ensemble des fiches est accessible sur le site Internet de l'ORIV afin de rendre ces informations accessibles au

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

plus grand nombre. Le paysage associatif et institutionnel ayant évolué depuis la première édition de cet outil en 2007, cette mise en ligne a été l'occasion de réactualiser la liste des organismes.

Cet annuaire s'adresse à tout professionnel ou bénévole amené à accueillir des publics susceptibles d'être victimes de discriminations liées à leur origine réelle ou supposée. Il vise à répondre à l'attente souvent exprimée par différents acteurs en terme de connaissance de réseaux et de partenaires face à l'expression d'une situation de discrimination. Cette version en ligne permettra une réactualisation régulière de cet outil.

Les fiches sont téléchargeables sur : www.oriv-alsace.org

VIE ASSOCIATIVE

L'Assemblée Générale de l'ORIV s'est déroulée le 27 avril à Mulhouse. Cette assemblée a été l'occasion de revenir sur les principaux chantiers de la structure en 2009 et de présenter les perspectives de travail pour 2010, notamment l'extension d'une partie des activités à la région Lorraine. Les membres sortant du Conseil d'Administration ont tous souhaité se représenter et ont été réélus pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'Administration du 9 juin a réélu le bureau dans sa configuration antérieure : Rudi Wagner (Président), Michel Foudrat et Pierre Greib (Vices-présidents), Jacqueline Maury (Secrétaire), Jean-Luc Kaneb (Trésorier), Dan Liau (Trésorier adjoint) et Daoudia Tazari (Assesseur).

Vous pourrez trouver la composition complète du Conseil d'Administration, ainsi que le rapport d'activités 2009 et le programme de travail 2010 sur le site internet de l'ORIV : www.oriv-alsace.org.

L'équipe de l'ORIV accueille depuis le 20 septembre une nouvelle collègue, Bérengère Pessaque, qui remplacera Gaëlle Donnard pendant son congé maternité (mi-octobre), sur le volet "prévention des discriminations".

ZOOM >

**Politique de la ville :
cohésion sociale,
égalité urbaine...
De quoi parle-t-on ?**



juillet-août 2010

n° 58

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

Politique de la ville : cohésion sociale, égalité urbaine... De quoi parle-t-on ? "

Au début des années quatre-vingt, les principes d'intervention de la politique de la ville consistaient en une approche globale des territoires et des habitants dans une logique de développement social et local. Il s'agissait de faire du territoire une "ressource pour l'action collective et globale, un moyen de renouveler des politiques sociales, par l'expérimentation de projets locaux."¹

En parallèle du renforcement de certains processus (augmentation du chômage, accroissement des difficultés sociales, renforcement des situations de ségrégation, absence de mobilité...), les interventions dans le domaine de la politique de la ville ont connu des évolutions. Tout d'abord, en passant d'une logique de développement social, associée à l'insertion et à la participation des habitants, à une logique de désenclavement, de projet urbain, associant les enjeux de mixité et d'attractivité des territoires. Ensuite, la politique de la ville est passée d'une approche globale par quartier, à une approche thématique, comme en témoignent les nombreux dispositifs mis en œuvre : Programme de Rénovation Urbaine, Atelier Santé Ville, Zone Franche Urbaine (économie), Programme de Réussite Educative...

Peu à peu différentes notions ont été régulièrement invoquées en lien avec cette politique publique. Ainsi, il est fait référence tour à tour aux notions de cohésion sociale, d'égalité urbaine, d'égalité des chances ou encore au "vivre ensemble"... Mais que recouvrent ces notions et comment s'articulent-elles les unes aux autres ?

■ COHÉSION SOCIALE ET VIVRE ENSEMBLE

Les notions de "vivre ensemble" et de "cohésion sociale" renvoient implicitement à la question du lien social.

La cohésion peut être définie comme la solidarité des membres et de méthodes d'action, ainsi que l'attraction réciproque des individus du groupe. Emile Durkheim fait de la division

du travail social la base de la cohésion propre aux sociétés industrielles. Cette conception met au fondement de la cohésion sociale les rapports économiques et les rapports de cohérence entre l'économie et la société. D'autres moyens peuvent fonder la cohésion : l'identité des mœurs, la prégnance du politique, les moyens idéologiques de persuasion, ou encore des combinaisons toujours particulières de ces différents moyens.²

De son côté, le Conseil de l'Europe définit la cohésion sociale comme "la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres : l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable"³. Dans cette perspective, la cohésion sociale cherche également à minimiser les disparités territoriales, à promouvoir un développement équilibré du territoire et à garantir l'égalité des chances effective entre les personnes. Il s'agit d'un concept qualitatif, qui vise la cohérence et la qualité des liens sociaux et institutionnels pour assurer le bien-être de tous.

Ces deux définitions sont assez différentes l'une de l'autre. La première rapporte la cohésion à la dimension collective, à l'interdépendance des membres d'une même société, alors que la définition du Conseil de l'Europe renvoie la cohésion sociale au "bien-être", qui relève d'une dimension individuelle et subjective.

La notion de "vivre ensemble" était plus particulièrement utilisée dans des contextes où des cultures différentes se côtoient (flux migratoires, enjeu d'intégration).

Pour Patrick SAVIDAN, Philosophe et Président de l'Observatoire des inégalités, vivre ensemble n'est plus une évidence, notre 'monde commun' n'est plus un héritage, il n'est plus donné, il est devenu 'problème'. Cette notion de "vivre ensemble" doit nous amener à penser le sens et la nature de ce qui nous rassemble, et sur la possibilité d'un devenir commun. Aujourd'hui, tous les problèmes de société réinvestissent la question du "vivre ensemble" (enjeux d'intégration, place des religions, statut des identités collectives, éducation, incivilités...).

Mais pour qu'il y ait "monde commun", il faut que chacun, individuellement, se sente apte à se projeter librement dans un temps partagé. L'adhésion individuelle aux principes qui régissent nos institutions de base présuppose ainsi une forme d'assentiment aux perspectives qu'elles tracent au devant de chacun.

De la capacité de projection individuelle dans l'avenir collectif découle la cohésion sociale. Pour cela, les uns et les autres doivent avoir le sentiment d'une justice sociale, c'est-à-dire le sentiment que l'avenir n'appartient à personne car il s'offre équitablement à tous. L'absence d'engagement politique dans le temps, l'absence de perspectives sur le long terme est pour Patrick SAVIDAN "le plus puissant agent de décohésion sociale"⁴.

■ EGALITE / EQUITE ?

Une autre dimension assez souvent évoquée dans la mise en œuvre de la politique de la ville se fonde sur une dimension égalitaire. Mais de quelle égalité parle-t-on ?

L'**égalité** est un idéal politique important. Conçue comme civique et politique, elle consiste à considérer que chacun égale chacun en tant que citoyen. C'est une égalité symbolique, qui n'implique pas une égalité réelle des conditions sociales, des chances de départ... La notion d'égalité est historiquement liée à celles de liberté et de droit au bonheur.

Mais rendre tous les hommes égaux ne constitue souvent qu'un idéal imaginable. Le but ne peut pas être l'égalisation parfaite, mais plutôt la garantie ou la distribution la moins inégale possible des droits fondamentaux et des ressources essentielles pour développer les capacités⁵.

L'égalitarisme intrinsèque se heurte à une limite principale, celle du risque de nivellement par le bas. Cette notion a régulièrement été contestée, notamment en mettant l'accent sur les "effets pervers" des politiques favorables à l'égalité. En résumé, l'égalité serait synonyme d'uniformité, d'inefficacité et d'aliénation de la liberté.

L'**égalité des chances** consiste en la possibilité pour chacun, quels que soient son lieu de naissance, son origine sociale, etc., de parvenir à tout emploi ou toute responsabilité, de s'élever dans l'échelle sociale en fonction de son seul mérite (méritocratie). Il s'agit de permettre à chacun de disposer des mêmes chances initiales et de les saisir de façon équitable, l'action relevant ensuite de la personne elle-même. Cette approche est individualiste et vise avant tout à agir auprès des individus et non sur le système d'acteurs. Pour François DUBET, sociologue, l'égalité des chances est une remise en question du lien de solidarité entre les membres d'une société. Cette notion efface la dette de celui qui a réussi à l'égard de la société, car il pense devoir sa réussite à son seul mérite. L'égalité des chances rend justice aux individus, pas à la société.

L'**égalité urbaine** ne semble pas se limiter aujourd'hui à une répartition des équipements emblématiques de la ville du centre vers sa périphérie. Le rapport "Sueur"⁶ définit l'égalité urbaine, comme une égalité plus effective des citoyens habitant les villes devant la puissance publique, par une présence cohérente et équitable des services publics sur le territoire. Il s'agit d'assurer à l'ensemble des habitants et des quartiers les services publics auxquels ils ont droit : éducation, logement, police, équipements socioculturels et sportifs, transports en commun, propreté et entretien d'espaces publics.⁷

Pour Bernard BRET, géographe, "le terme d'**équité territoriale** fait référence à la dimension spatiale de la justice sociale. Il désigne une configuration géographique qui assurerait à tous les mêmes conditions d'accès aux services publics, à l'emploi et aux divers

avantages de la vie en société. [...] L'équité territoriale est un concept, et un principe d'aménagement, permettant de comprendre les situations réelles marquées par l'injustice spatiale. [...] L'organisation du territoire, expression spatiale du fait social, crée des effets de lieu qui peuvent consolider, aggraver ou amoindrir les injustices sociales."⁸

Pour le philosophe John RAWLS, l'équité consiste en l'optimisation des inégalités dans le but de garantir le plus possible à ceux qui ont le moins (principe du maximum, c'est-à-dire la maximisation du minimum). Dans cette perspective, les inégalités ne sont pas nécessairement contraires à la justice. Les inégalités spatiales peuvent être productrices de mieux-être pour les plus modestes, si par exemple "le centre joue un rôle de pôle de développement et entraîne sa périphérie dans une dynamique de développement qui profite aux habitants de cette dernière. Si au contraire, le centre exploite sa périphérie sans y diffuser le développement, la configuration doit être qualifiée d'injuste." (B. BRET).

La perspective égalitariste assimile toute inégalité à une injustice, alors que l'équité voit dans l'inégalité une source potentielle de justice.

Ces différentes définitions mettent en avant les écarts entre les approches et les enjeux sous-jacents. La politique de la ville n'est pas une politique de cohésion sociale. Il s'agit d'une politique de réduction des écarts entre les territoires. Elle est basée sur une logique de zonage territorial, dans une approche de développement social local. Sa première grande orientation était de faire du territoire une ressource pour l'action collective et globale. Il s'agissait de rompre et de renouveler les politiques sociales par l'expérimentation de projets locaux.

Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), mis en œuvre à compter de 2007, devaient permettre l'articulation des différents dispositifs de la politique de la ville. Au bout de 4 années d'existence, force est de constater que les CUCS n'ont pas toujours rempli ce rôle. L'enjeu réside aujourd'hui dans la définition d'un projet global (qu'il soit de cohésion sociale ou d'équité urbaine...) dont les dispositifs de la politique de la ville seraient les outils.

¹ LELEVRIER Christine, Que reste-t-il du projet social de la politique de la ville ? in *Esprit*, n° 303, mars-avril 2004, pp. 65-77

² ANSART Pierre, in *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Le Robert, Seuil, 1999

³ Conseil de l'Europe, *Elaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale - Guide méthodologique*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2005, 236 p.

⁴ SAVIDAN Patrick, *Repenser l'égalité des chances*, Paris, Grasset, 2007, 325 p.

⁵ MUNOZ Véronique (dir.) SAVIDAN Patrick (dir.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, PUF, 2006, 1376 p.

⁶ SUEUR Jean-Pierre, *Demain la ville - Rapport présenté à Martine Aubry*, Paris, La Documentation française, 1998, 230 p. + 432 p.

⁷ BARTOLT Raphaël, Ministère de l'Intérieur, *Des villes sûres pour des citoyens libres - Rapport*, Paris, Ministère de l'Intérieur, 1997, 73 p.

⁸ BRET Bernard, Equité territoriale, in *Hypergéométrie* (encyclopédie électronique), janvier 2008, 4 p. [http://www.hypergeo.eu/article.php3?id_article=416#]

Rapport d'information sur l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la politique de la ville

Le sénateur de Seine-Saint-Denis, Philippe DALLIER, a rendu un rapport sur l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine et la politique de la ville le 1er juin 2010. Il y pointe une amélioration du fonctionnement des agences (ANRU, ACSé et EPARECA), malgré l'insuffisante coordination gouvernementale et l'absence de contrat d'objectif et de performance avec l'Etat. En effet, l'EPARECA traite une dizaine de programmes par an (contre un seul il y a quelques années) et l'ACSé a nettement progressé dans les délais de paiement des subventions aux opérateurs. Le sénateur Dallier a mené une enquête plus approfondie auprès de l'ANRU et des porteurs de projets pour mieux connaître les raisons des retards des opérations de rénovation urbaine. Il a identifié trois causes majeures :

- le retard lié à la maturation nécessaire des projets et aux processus de concertation entre acteurs,
- le retard lié aux aléas techniques (appels d'offres infructueux, incidents de chantiers...),
- le retard lié aux procédures complexes et changeantes de l'ANRU.

Le sénateur déplore également dans ce rapport l'absence de pilotage politique et le report des décisions quant à l'avenir de la politique de la ville après 2012, notamment la révision de la géographie prioritaire, la contractualisation de la politique de la ville et l'avenir des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et des Zones Franches Urbaines (ZFU).

"Si la politique de la ville semble aujourd'hui marquer le pas, c'est sans doute faute d'une impulsion politique qui permettrait de trancher des questions devenues incontournables mais qui exigent des choix courageux en vue de concentrer l'action de l'Etat et les financements disponibles au bénéfice des quartiers et des communes dont les besoins sont les plus criants" (Rapport, p. 5).

Rapport en ligne sur :

<http://www.senat.fr/rap/r09-514/r09-5141.pdf>

Rapport annuel 2010 - Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne

L'Agence des droits fondamentaux, créée en 2007, a succédé à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC). Elle a pour mission de fournir aux institutions communautaires et aux États membres de l'Union Européenne une assistance et une expertise dans le champ des droits fondamentaux. Son premier rapport, publié en juin 2010, est l'occasion de faire un bilan de l'application par les états de l'ensemble des textes européens relatifs à leur défense, de dresser un inventaire des dysfonctionnements et des pratiques discriminatoires et de repérer les « bonnes pratiques » mises en œuvre pour les prévenir. Il s'appuie sur les données recueillies dans les 27 états membres. Sont abordées les thématiques suivantes : la création des organismes de promotion de l'égalité, la mise en œuvre de mécanismes de réclamation pour les personnes victimes de discriminations, un état des lieux sur les violences et crimes racistes ainsi que sur les discriminations persistantes dans l'emploi, le logement, l'éducation et la santé. D'autres sujets, relatifs à la protection des droits de l'enfant, des travailleurs migrants, des demandeurs d'asile, sont également traités.

http://fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/AR_2010-conf-edition_fr.pdf

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Caroline Oberlin
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg

tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31

mél. : oriv.alsace@wanadoo.fr / www.oriv-alsace.org